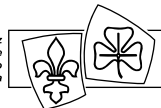


# Bail à loyer pour une place de camp sous tentes

cudesch

Pfadibewegung Schweiz  
Mouvement Scout de Suisse  
Movimento Scout Svizzero  
Moviment Battasendas Svizra



1. **Monsieur/Madame  
(bailleur)**  
Personne de contact:

Adresse exacte:

Tél./fax

**et l'organisation  
suivante (preneur)**

**représentée par**

Adresse exacte:

Tél./fax

**passé le contrat suivant pour un camp sous tentes:**

Le bailleur se déclare prêt à mettre à la disposition du preneur son terrain (description précise, délimitation, évent. coordonnées approximatives)

du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ pour un camp sous tentes.

## 2. Dispositions particulières

2.1 Le terrain susmentionné aura été fauché, voire cultivé, avant le camp.

2.2 Il est possible d'aménager des foyers à l'endroit suivant: \_\_\_\_\_

2.3 Du bois pour le feu peut être  ramassé dans la forêt.  
 obtenu, moyennant finance, auprès de \_\_\_\_\_

2.4  Il est autorisé  Il est interdit \_\_\_\_\_ de creuser des rigoles pour évacuer l'eau.

2.5 Il est possible de se procurer de l'eau potable chez \_\_\_\_\_

2.6 Les toilettes peuvent être construites à l'endroit suivant:  
\_\_\_\_\_

2.7 Le transport du matériel et des bagages de la gare / de l'arrêt de bus à la place de camp sera assuré par \_\_\_\_\_

2.8 L'accès des véhicules à moteur pour les transports est réglementé comme suit:  
\_\_\_\_\_

2.9 Le local ci-dessous peut être fermé à clef et utilisé pour stocker le matériel:  
\_\_\_\_\_

2.10 L'hébergement de fortune suivant est à disposition:  
\_\_\_\_\_

2.11 Les ordures (doivent être déposées/emportées? Quand? Où? Taxe?:  
\_\_\_\_\_

2.12 Le camp est soumis à l'autorisation de la commune: oui/non? \_\_\_\_\_

### 3. Obligation du preneur

3.1 Le preneur s'engage à ne pas détériorer la place de camp ni la forêt avoisinante à ne faire du feu que dans les foyers prévus à cet effet et à rendre la place de camp propre et en ordre (combler les trous ou les recouvrir de mottes de gazon) au bailleur. Il en va de même pour l'hébergement de fortune et le local réservé au matériel.

3.2 Le preneur indemnise le bailleur comme suit:

Place de camp	fr. _____
Bois supplémentaire pour le feu	fr. _____
Eau potable	fr. _____
Transports	fr. _____
Local de matériel	fr. _____
Hébergement de fortune	fr. _____
Taxe de séjour	fr. _____
.....	fr. _____

3.3 Payable dans un délai de 30 jours après la fin du camp sur le compte suivant: \_\_\_\_\_

### 4. Arrivée / Départ

4.1 Arrivée

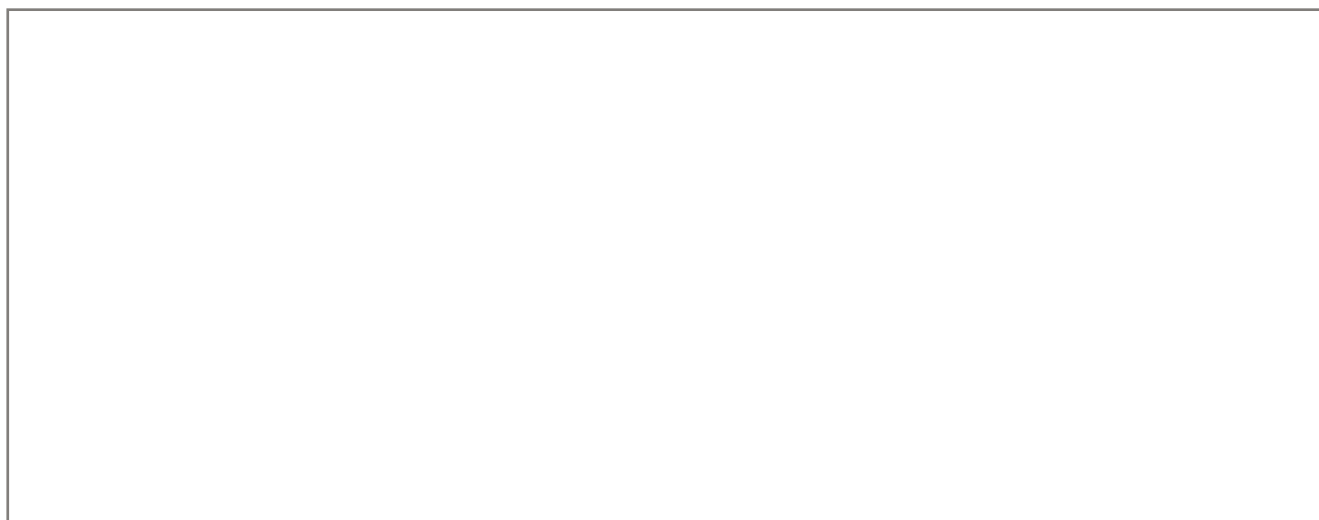
Date/ heure: \_\_\_\_\_ Etat des lieux: \_\_\_\_\_

4.2 Départ

Date/heure: \_\_\_\_\_ Etat des lieux: \_\_\_\_\_

### 5. Autres dispositions

### 6. Croquis de la place de camp



Rédigé en double exemplaire et dûment signé

Le bailleur:  
Lieu, date:  
Signature:

Le preneur:  
Lieu, date:  
Signature: